

Des lignes directrices

Directives de l'Agence fédérale pour l'emploi (Bundesagentur für Arbeit) pour remplir les formulaires de demande d'aide sociale (Bürgergeld) conformément au livre deux du Code social allemand (SGB II).

Ces lignes directrices font partie de la demande d'allocation citoyenne (Bürgergeld) conformément au livre deux du Code social allemand (SGB II).

De plus amples informations peuvent être trouvées dans la brochure sur SGB II.

La brochure SGB II, les directives pour remplir les formulaires et d'autres documents sont disponibles en ligne sur www.jobcenter.digital.

Informations importantes (Wichtige Hinweise)

La demande d'allocation citoyenne (Bürgergeld) selon le SGB II se compose de la demande principale et de diverses annexes qui doivent également être remplies en fonction de votre situation. Afin que nous puissions faire correspondre explicitement ces annexes avec votre personne, vous devez à nouveau saisir vos données dans chaque annexe.

En règle générale, veuillez soumettre des copies plutôt que des documents originaux.

Vous pouvez également soumettre votre candidature en ligne et utiliser nos eServices.

Pour plus d'informations, voir également le numéro 29, « eServices ».

Protection des données (Datenschutz)

Le Jobcenter a besoin de vos données pour déterminer votre droit aux prestations selon le SGB II et pour pouvoir vous verser les prestations correspondantes.

La protection de vos données personnelles est très importante pour nous, c'est pourquoi vos données personnelles sont traitées conformément aux dispositions légales, notamment au règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD) et au code social allemand. Les documents et preuves soumis seront, si nécessaire, scannés conformément à la réglementation en matière de protection des données avant d'être définitivement détruits après une courte période de conservation.

Lors de la présentation de preuves, il est permis de masquer des informations sur des catégories particulières de données personnelles.

Il s'agit par exemple de données sur l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions, l'appartenance syndicale, la santé ou la vie sexuelle (article 9, paragraphe 1, du RGPD). Toutefois, si les textes sont masqués, des détails tels que les cotisations, les subventions et les dons doivent rester reconnaissables comme des transactions commerciales fondamentales. En outre, les indications religieuses peuvent être masquées sur les copies des actes de naissance.

Concernant les relevés bancaires, bien que le noircissement soit autorisé, dans les notes de frais, le dossier comptable doit rester vérifiable pour le Jobcenter. Seules les données manifestement inutiles, comme le nom du supermarché, peuvent être masquées, à condition que la dépense reste visible comme un achat.

Pour plus d'informations, voir également le numéro 43 « Relevés bancaires ».

De plus, vous pouvez par exemple masquer les coordonnées d'un propriétaire sur la copie d'un contrat de location si le Jobcenter n'est pas tenu de transférer le loyer directement au propriétaire.

Vous trouverez de plus amples informations sur la protection des données dans votre Jobcenter local ainsi qu'en ligne sur www.arbeitsagentur.de/datenerhebung.

Mots-clés (Stichworte)

1 Numéro d'assurance pension (Rentenversicherungsnummer)

Les bénéficiaires de l'allocation citoyenne (Bürgergeld) ne sont pas redevables des cotisations au régime légal d'assurance pension. Aucune cotisation n'est donc versée pour l'assurance pension. La durée de perception des prestations sociales (Bürgergeld) est toutefois communiquée à l'assurance pension, qui vérifie ensuite s'il existe une période d'accréditation à prendre en compte.

Veuillez fournir votre numéro d'assurance pension pour ce rapport. Vous trouverez ce numéro sur votre carte de sécurité sociale.

2 Numéro de téléphone/adresse e-mail (Telefonnummer/E-Mail-Adresse)

La fourniture d'un numéro de téléphone et d'une adresse e-mail est volontaire. Vous n'êtes pas désavantagé si vous choisissez de ne pas y participer. En cas de saisie de votre numéro de téléphone et de votre adresse e-mail, toutes vos questions peuvent également recevoir une réponse par téléphone ou par e-mail. En saisissant votre numéro de téléphone et votre adresse e-mail, vous consentez à leur utilisation interne par nos soins. L'usage interne signifie entrer en contact avec vous. Cela inclut également l'utilisation à des fins de recherche. Cela signifie que l'Institut de recherche sur l'emploi de l'Agence fédérale pour l'emploi peut vous contacter ou qu'une société d'enquête mandatée par lui peut vous contacter pour vous demander de participer à une enquête volontaire (article 282, paragraphe 5, livre trois du Code social allemand). Vous pouvez retirer votre consentement à l'utilisation de votre numéro de téléphone et de votre adresse e-mail à tout moment, avec effet pour l'avenir, sans indication de motif.

3 Application (Antragstellung)

Votre demande commence généralement à partir du premier jour du mois (article 37, paragraphe 2, phrase 2 du SGB II). Vous devez donc fournir des informations – notamment sur la perception de vos revenus – pour tout le mois de votre demande. Cependant, vous avez également la possibilité de demander les prestations à partir d'un moment précis.

4 Communauté de bénéficiaires (Bedarfsgemeinschaft)

Une communauté de prestations (Bedarfsgemeinschaft) se compose de la personne ayant droit aux prestations et capable de travailler et généralement :

- l'épouse/mari non définitivement séparé,
- le partenaire enregistré du même sexe non définitivement séparé ou
- une personne vivant avec l'ayant droit et capable de travailler dans une communauté de responsabilité et une pension alimentaire (Verantwortungs- und Einstehensgemeinschaft), c'est-à-dire une relation similaire à un mariage.

Une communauté de bénéficiaires comprend également les enfants vivant dans le ménage qui ne sont pas mariés et capables de travailler et qui ont moins de 25 ans, dans la mesure où ils ne peuvent pas subvenir à leurs besoins avec leurs propres revenus (par exemple les allocations familiales et les pensions alimentaires) ou leurs biens.

Si un enfant célibataire capable de travailler, âgé d'au moins 15 ans mais pas encore de 25 ans, demande des prestations selon le SGB II, les parents ou l'un des parents vivant dans le ménage font également partie de la communauté de prestations.

5 Communauté de ménages (Haushaltsgemeinschaft)

Les personnes qui vivent dans un ménage avec vous mais qui ne sont pas membres de votre communauté de prestations (Bedarfsgemeinschaft) appartiennent par exemple à une communauté de ménages (Haushaltsgemeinschaft).

- parents et beaux-parents (grands-parents, frères et sœurs de plus de 25 ans, oncles, tantes),
- les enfants placés et les parents adoptifs.

Quand et pour qui dois-je remplir l'Annexe HG ? (Voulez-vous et pour quand l'Anlage HG est-elle auszufüllen ?)

L'annexe HG doit être remplie séparément pour chaque personne qui vit avec vous dans un ménage.

Exemple:

Un couple marié vivant ensemble avec leurs deux enfants et le père de la femme et le frère de la femme dans un ménage.

L'annexe HG est à remplir aussi bien pour le père de l'épouse que pour le frère de l'épouse.

Une communauté de colocation est-elle aussi une communauté de ménages ? (Est-ce qu'une Wohngemeinschaft est auch eine Haushaltsgemeinschaft ?)

Une communauté de base de colocation n'est ni une communauté de bénéficiaires ni une communauté de ménages. Cela signifie que vous n'avez pas besoin de fournir d'informations sur la situation personnelle des autres personnes qui y vivent lorsque vous demandez l'allocation citoyenne (Bürgergeld). Dans ces cas, il suffit de préciser dans l'annexe KDU au point 2 la surface habitable louée de la ou des autres personnes et le montant de la sous-location comme revenu à l'annexe EK au point 3.

Dans une colocation avec plusieurs adultes capables de travailler, il peut y avoir autant de communautés de prestations qu'il y a de personnes vivant dans la colocation.

6 Communauté de responsabilité et de soutien (Verantwortungs- und Einstehensgemeinschaft)

S'il existe une communauté de responsabilité et de soutien, dans le cadre d'une évaluation du besoin d'aide, les revenus et le patrimoine du partenaire doivent également être pris en compte.

Il y a communauté de responsabilité et de soutien si le partenaire vit dans un foyer commun avec la personne ayant droit aux prestations et est capable de travailler de telle sorte que, après une évaluation raisonnable, il existe un désir mutuel de se responsabiliser mutuellement. et se soutenir mutuellement. Cette communauté de responsabilité et de soutien s'applique aussi bien aux partenaires de même sexe qu'aux partenaires de sexe opposé.

Un partenariat est présumé s'il existe une certaine exclusivité dans la relation qui ne permet pas un autre partenariat consécutif comparable.

En outre, il doit exister une possibilité légale générale de mariage ou d'enregistrement d'un partenariat entre la personne capable de travailler mais ayant besoin d'assistance et son partenaire.

Un désir mutuel d'assumer la responsabilité les uns des autres et de se soutenir mutuellement est supposé si les partenaires :

- vous vivez ensemble depuis plus d'un an,
- vivre ensemble avec un enfant commun,
- prendre soin conjointement des enfants ou des membres de la famille du ménage, ou
- avoir l'autorisation de disposer des revenus et des biens de l'autre partenaire.

Outre les règles d'hypothèse, d'autres facteurs externes peuvent déterminer l'existence d'une communauté de responsabilité et de soutien. Il peut s'agir, par exemple, de l'échange de vœux de mariage, de la vie commune dans une propriété commune ou de l'allaitement d'un partenaire dans un foyer commun. Pour cela, il peut être nécessaire de collecter des informations complémentaires.

Puis-je réfuter la présomption de l'existence d'une communauté de responsabilité et de soutien (Kann ich die Vermutung über das Vorliegen einer Verantwortungs- und Einstehensgemeinschaftwidelegen ?)

Vous êtes autorisé à réfuter cette présomption. L'affirmation selon laquelle la présomption est erronée ne suffit toutefois pas. Au lieu de cela, vous devez expliquer et prouver que les critères ci-dessus ne sont pas remplis ou que la présomption est invalide en raison d'autres circonstances.

En particulier, veuillez fournir d'autres informations sur la durée de vie commune et une preuve appropriée.

(par exemple inscription au bureau d'enregistrement, contrat de location ou polices d'assurance). Veuillez adresser toutes vos questions devez vous adresser à votre Jobcenter local.

7 Représentation de la communauté de secours (Vertretung der Bedarfsgemeinschaft)

La personne qui présente la demande représente la communauté bénéficiaire.

Une seule demande est nécessaire pour l'ensemble de la communauté de prestations. En tant que représentant, vous devez inclure toutes les personnes représentées lorsque vous remplissez la demande et vous coordonner avec elles concernant toute information importante ainsi que les informations les concernant. Les membres de la communauté de bienfaisance ne peuvent également être représentés qu'en partie. Cela signifie, par exemple, qu'ils peuvent remplir et signer eux-mêmes les annexes EK et VM.

Que se passe-t-il si les membres de la communauté de bienfaisance ne souhaitent pas être représentés ? (Est-ce que lorsque Mitglieder der Bedarfsgemeinschaft die Vertretung nicht möchten ?)

Les membres de la communauté de bienfaisance peuvent également déposer eux-mêmes une demande s'ils ne sont pas d'accord avec la représentation du demandeur. En faisant une telle demande, les membres de la communauté de secours suspendent leur pouvoir de représentation et représentent eux-mêmes leurs intérêts (l'article 36 du premier livre du Code social allemand s'applique en conséquence). Cependant, ils restent dans la communauté de prestations existante. Une autre option consiste à demander des paiements uniquement à eux-mêmes. Dans ce cas, le pouvoir de représentation reste en place.

8 «Durée minimale de travail de trois heures »/Capacité de travail (« Tätigkeit von mindestens drei Stunden"/Erwerbsfähigkeit)

- Les personnes capables de travailler dans les conditions normales du marché du travail général pendant au moins trois heures par jour
- et qui ne sont pas empêchés de travailler pour cause de maladie ou d'invalidité pendant au moins six mois, sont considérés comme capables de travail.

Vous n'avez droit aux prestations du SGB II que si au moins une personne de votre communauté de prévoyance (Bedarfsgemeinschaft) est capable de travailler.

Si aucune personne de votre communauté de prévoyance n'est capable de travailler, vous n'avez peut-être pas droit aux prestations du SGB II. Dans ce cas, vous pouvez demander des prestations selon le Livre Douzième du Code Social Allemand.

En tant que représentant de la communauté de prestations, vous êtes tenu de fournir des informations – sur la base de vos propres connaissances – sur la capacité de travail des membres représentés de votre communauté de prestations. Veuillez ne pas fournir d'informations détaillées sur la maladie ou le handicap.

Qu'est-ce qui s'applique lorsqu'il s'agit d'élever des enfants, de s'occuper de membres de la famille ou de fréquenter l'école ? (Est-ce que doré bei Kindeserziehung, Pflege Angehöriger oder Schulbesuch ?)

Sont également considérées comme capables de travailler celles qui, temporairement, ne seraient pas en mesure de travailler, par exemple parce qu'elles élèvent des enfants de moins de 3 ans, s'occupent de membres de leur famille ayant besoin d'aide ou fréquentent l'école.

9 Personnes bénéficiant de droits en vertu de la loi sur les prestations des demandeurs d'asile (Berechtigte nach dem Asylbewerberleistungsgesetz)

Ceux qui bénéficient de droits en vertu de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile ne peuvent pas demander de prestations au titre du SGB II.

Si vous avez prouvé votre statut de séjour actuel par un permis de séjour, un permis de séjour temporaire ou une suspension temporaire de l'expulsion, une copie de celui-ci peut être conservée dans les dossiers du Jobcenter.

Si vous utilisez comme preuve l'annonce de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge), vous n'avez besoin que des pages qui montrent la base juridique et la validité de la reconnaissance ou de l'octroi de la protection subsidiaire conformément à la loi sur le séjour. Vous n'êtes donc pas tenu de soumettre l'intégralité de l'annonce de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés. Aucune copie des pages requises ne sera conservée au dossier.

10 École/enseignement supérieur/formation professionnelle (Schule/Studium/Ausbildung)

Si vous fréquentez une école professionnelle, une école supérieure ou êtes en formation professionnelle, vous pouvez avoir droit à des prestations en vertu de la loi fédérale sur l'aide à l'éducation (Bundesausbildungsförderungsgesetz – BAföG), à une allocation de formation professionnelle (Berufsausbildungsbeihilfe – BAB) conformément aux articles 51, 57, 58 du Livre III du Code social allemand (SGB III) ou une allocation de formation (Ausbildungsgeld – ABG) conformément à l'article 122 du SGB III.

Vous devez d'abord réclamer BAföG/BAB/ABG si vous avez droit à l'un d'entre eux. Le cas échéant, votre Jobcenter vous demandera de postuler au BAföG/BAB/ABG si vous n'avez pas déposé de candidature et que votre formation est éligible.

Les bénéficiaires du BAföG peuvent avoir droit à des prestations supplémentaires au titre du SGB II. Les étudiants ou élèves qui perçoivent le BAföG et qui ne vivent pas dans le foyer de leurs parents sont généralement exclus du bénéfice de l'allocation citoyenne (Bürgergeld).

Sont également exclues, par exemple, les personnes suivant une formation dont la formation peut être soutenue dans le cadre d'un BAB ou d'un ABG et qui vivent dans un foyer, un pensionnat ou une institution spécialisée pour personnes handicapées avec pension complète et logement et pour lesquelles ces frais sont couverts par l'agence pour l'emploi (Agentur für Arbeit) ou par un tiers via le soutien de l'ABG.

Toutefois, s'ils satisfont aux exigences, ces personnes qui terminent une formation, élèves ou étudiants ont également droit à des prestations qui couvriront leurs besoins supplémentaires ou, dans certains cas, au versement d'une prestation sous forme de crédit.

Vous devez prouver que, pendant votre formation professionnelle, vous séjournez dans un pensionnat, un foyer d'accueil ou dans un établissement spécial pour personnes handicapées. Il n'est généralement pas nécessaire de fournir un contrat à partir d'un domicile résidentiel ou un contrat Internet. Lors de la soumission d'une copie, les parties non pertinentes peuvent être masquées.

Si vous présentez un contrat de formation professionnelle comme justificatif de formation professionnelle, vous pouvez également masquer les informations qui ne sont pas obligatoires. Il est généralement également possible de présenter une preuve alternative.

Quand se termine l'enseignement scolaire ou la formation professionnelle ? (Voulez-vous que la Schulausbildung ou la Berufsausbildung soit terminée ?)

La date à laquelle la scolarité ou la formation professionnelle est considérée comme terminée est la date du certificat de fin d'études (Abschlusszeugnis). Si vous terminez actuellement des études scolaires ou une formation professionnelle, la date estimée de fin doit être précisée.

11 Établissement d'habitation (Stationäre Einrichtung)

Il est nécessaire de préciser le type d'établissement résidentiel (également en ce qui concerne les établissements pénitentiaires). En cas de séjour hospitalier (également dans des établissements de soins ou de rééducation), le séjour prévu doit être précisé.

12 Allocation complémentaire pour les femmes enceintes (Mehrbedarf für Schwangere)

Une grossesse peut être certifiée, par exemple, en fournissant un certificat médical ou en présentant un certificat de grossesse (Mutterpass). Aucune copie ne sera conservée au dossier. Un certificat médical peut entraîner des frais qui ne seront pas pris en charge par le Jobcenter. La prestation complémentaire pour besoins des femmes enceintes est reconnue à partir de la treizième semaine de grossesse.

13 Prestation pour besoins supplémentaires en cas d'approvisionnement en eau chaude décentralisé (Mehrbedarf für die dezentrale

Warmwassererzeugung)

Si l'eau chaude est fournie via un système de chauffage central et facturée via les frais de chauffage, ces frais font partie des besoins de logement et de chauffage. Cependant, si l'eau chaude est fournie de manière décentralisée (par exemple via un chauffe-eau instantané, une chaudière ou un chauffe-eau à gaz), une prestation supplémentaire pour les besoins en eau chaude décentralisée est accordée. Pour vérifier votre réclamation à ce sujet, veuillez compléter le numéro 3 de l'annexe KDU.

14 Régime coûteux (Kostenaufwändige Ernährung)

Si, pour des raisons de santé, vous devez suivre un régime coûteux, une confirmation écrite de votre médecin traitant est requise. Merci d'utiliser la attestation médicale figurant aux pages 2 et 3 de l'Annexe MEB ou de présenter un certificat médical à cet effet.

Si vous utilisez la confirmation médicale figurant à l'Annexe MEB, vous libérez également votre médecin de son obligation de secret médical. Si vous ne souhaitez pas libérer votre médecin de son obligation de secret médical, des raisons importantes doivent être présentées à l'assistant social. Dans certaines circonstances, le défaut de levée du secret médical peut entraîner un refus total ou partiel ou la révocation de votre prestation pour besoins complémentaires.

Si des connaissances médicales spécialisées sont nécessaires pour évaluer la maladie, par exemple avec la mention «autres maladies», l'assistant social fera appel au service médical du Jobcenter. Votre médecin ne sera pas contacté.

Si vous présentez un certificat médical, la maladie et le type de régime alimentaire doivent y être indiqués. Les frais engagés pour la délivrance du certificat médical peuvent être remboursés à hauteur d'un montant approprié (actuellement 5,36 euros) sur demande.

Si vous avez des réserves quant à la fourniture d'informations sur votre état de santé à un assistant social, vous pouvez fournir ces données dans une enveloppe scellée. Celui-ci sera ensuite transmis au service médical du Jobcenter qui procédera à une évaluation du besoin particulier sans en préciser l'état.

15 Prestation complémentaire en cas d'invalidité (Mehrbedarf bei Behinderung)

Les prestations d'invalidité que vous recevez pour vous aider à participer à la vie professionnelle, l'aide à l'intégration ou d'autres aides pour vous aider à trouver un emploi convenable, qui sont une condition préalable au versement d'une prestation complémentaire de besoin, peuvent être prouvées en présentant les documents appropriés. notification des prestations. Aucune copie n'est conservée au dossier.

Désignation 16 G ou aG (Merkzeichen G oder aG)

Les désignations G ou aG peuvent être prouvées sur présentation du laissez-passer pour personne gravement handicapée (Schwerbehindertenausweis).

Aucune copie n'est conservée au dossier.

17 Besoins spéciaux incontestables (Unabweisbarer besonderer Bedarf)

Les besoins résultant de circonstances de vie particulières et inévitables peuvent, sur demande, être couverts.

Ceux-ci incluent :

- produits d'hygiène constamment nécessaires pour certaines maladies (par exemple VIH, névrodermite),
- les frais occasionnés par l'exercice du droit de visite en cas de parents séparés.

Cette prestation pour besoins supplémentaires ne peut être reconnue que si vous n'êtes pas en mesure de couvrir les frais par vos propres moyens.

Les frais qui sont couverts par les prestations régulières ou qui peuvent être absorbés grâce à un crédit sans intérêt (p. ex. lunettes, prothèses dentaires) ne sont pas considérés comme un besoin particulier.

18 Manuels scolaires/cahiers d'exercices (Schulbücher/Arbeitshefte)

Les frais liés aux manuels scolaires qui doivent être acquis par l'individu en raison du manque de matériel d'apprentissage gratuit peuvent être pris en charge. Par manuels scolaires, on entend également les cahiers d'exercices qui possèdent un numéro international standard du livre (ISBN).

Le numéro ISBN garantit que le classeur correspond à un livre. Les cahiers d'exercices n'ont cependant pas d'ISBN et sont couverts par les prestations d'éducation et de participation. Qu'il s'agisse de manuels scolaires ou de cahiers d'exercices, une autre condition pour que les frais soient pris en charge est que leur achat soit exigé par l'école ou l'enseignant concerné et qu'ils ne puissent pas être fournis gratuitement par l'école. Cela peut être prouvé par un certificat délivré par l'école ou l'enseignant concerné.

Les dépenses à rembourser comprennent également les frais d'emprunt rémunéré de ces manuels scolaires (et cahiers d'exercices le cas échéant) à hauteur de la contribution personnelle du particulier.

Veillez prouver le montant des frais d'emprunt ou d'achat avec la preuve d'achat correspondante (par exemple le reçu).

19 Revenu (Einkommen)

Veillez préciser les revenus de chaque membre individuel de la communauté de secours (Bedarfsgemeinschaft). Tous les revenus sous forme d'argent ou, dans certains cas, de valeur monétaire doivent être considérés comme des revenus.

Cela comprend notamment :

- les revenus provenant d'un emploi et d'un travail indépendant, d'un loyer ou d'un bail, de l'agriculture et de la sylviculture,
- Allocations familiales (Kindergeld), prestations de remplacement en espèces telles que les allocations de chômage (Arbeitslosengeld), les allocations d'insolvabilité (Insolvenzgeld), les allocations de transition (Übergangsgeld), le maintien du salaire en cas de maladie (Krankengeld), les allocations de formation professionnelle (Berufsausbildungsbeihilfe),
- les pensions du régime légal d'assurance sociale (par exemple pension de vieillesse ou indemnisation des mineurs) (Knappschaftsausgleichleistungen), pensions de survivants, pensions d'accident ou d'accidenté), pensions étrangères, pensions d'entreprise ou pensions de retraite,
- les pensions alimentaires, les prestations selon la loi sur les avances alimentaires (Unterhaltsvorschussgesetz),
- intérêts, plus-values,
- Allocation de logement (Wohngeld), aide sociale (Sozialhilfe) conformément au livre 12 du Code social allemand. Coder, et
- d'autres revenus permanents ou ponctuels (par exemple l'allocation parentale (Elterngeld), l'allocation de participation constante aux activités éducatives (Pflegegeld für erzieherischen Einsatz) conformément au livre huit du Code social allemand).

Veillez également préciser les revenus provenant d'un emploi secondaire non soumis aux cotisations de sécurité sociale. Allocations de dépenses/ les indemnités forfaitaires pour les dépenses liées au travail bénévole ou caritatif sont également considérées comme un revenu. Autre en cours ou encore, les revenus ponctuels comprennent une rente viagère pour les biens immobiliers vendus et des remboursements d'impôts. Les indemnités doivent également être précisées.

Les changements de revenus dans votre communauté de prévoyance (Bedarfsgemeinschaft) peuvent avoir une incidence sur le montant de l'allocation citoyenne (Bürgergeld) à verser et doivent toujours être signalés rapidement.

20 Actifs (Vermögen)

Veillez fournir des détails sur le patrimoine de tous les membres de la communauté de bienfaisance (Bedarfsgemeinschaft).

Les actifs sont l'ensemble des biens d'une personne qui peuvent être mesurés comme une valeur monétaire, qu'ils se trouvent en Allemagne ou à l'étranger. Cela comprend notamment :

- comptes bancaires et d'épargne (y compris en ligne), espèces, titres, actions, obligations, fonds actions,
- réclamations,
- les véhicules à moteur (par exemple voiture, moto),
- les contrats de capitalisation, fonds d'assurance retraite privé (à condition qu'ils ne fassent pas partie d'un plan de retraite),
- les contrats de crédit immobilier,
- biens immobiliers bâtis ou non bâtis, accès à la propriété (par exemple maisons unifamiliales ou immeubles multifamiliaux), appartements appartenant à leur propriétaire, et
- d'autres types de biens (par exemple objets de valeur, tableaux, bijoux).

À compter du versement de l'allocation citoyenne (Bürgergeld), le patrimoine n'est pris en compte pendant une période d'un an que s'il est important. La période d'un an commence au plus tôt le 01.01.2023.

Les actifs du demandeur de plus de 40 000,00 euros pouvant être utilisés pour subvenir à ses besoins à court terme sont considérés comme importants. 15 000,00 euros sont ajoutés pour chaque personne supplémentaire dans la communauté de prestations (Bedarfsgemeinschaft).

Certains actifs ne sont pas inclus dans le calcul. Il s'agit notamment des immeubles d'habitation occupés par leur propriétaire et des produits de prévoyance typiques, tels que les rentes Riester. Les actifs doivent être désignés comme destinés à la retraite. Dans le cas des actifs destinés à la retraite, une exonération peut être accordée pour chaque année de travail indépendant à temps plein.

Une voiture appropriée pour chaque personne de la communauté d'assistance (Bedarfsgemeinschaft) capable de travailler, ou une moto, ne sont pas non plus considérées comme des atouts. En outre, les véhicules à moteur supplémentaires dans la communauté dans le besoin comptent comme un atout.

Les actifs sont applicables s'ils peuvent être utilisés pour maintenir des moyens de subsistance ou si leur valeur monétaire peut être utilisée pour maintenir des moyens de subsistance par le biais de l'utilisation, de la vente, de l'hypothèque, de la location ou de la location. Les actifs que le propriétaire ne peut pas contrôler ne sont pas applicables (par exemple parce que l'actif est mis en gage). La question de savoir si un atout est applicable sera déterminée par le Jobcenter concerné.

Quand faut-il justifier de son patrimoine ? (Voulez-vous müssen Nachweise zum Vermögen eingereicht werden ?)

Vous n'êtes tenu de justifier de votre patrimoine que si le Jobcenter vous le demande. Le Jobcenter peut par exemple exiger la présentation d'attestations d'assurance, de décomptes annuels ou de relevés bancaires (pour plus d'informations, voir n° 43 « relevés bancaires »). Le Jobcenter peut faire des copies des documents mentionnés ci-dessus et déposer toute information pertinente pour l'octroi des prestations. Les changements dans la situation de votre patrimoine dans la communauté de prévoyance (Bedarfsgemeinschaft) ont une incidence sur le montant de l'allocation citoyenne (Bürgergeld) à verser et doivent toujours être signalés rapidement.

21 Droits de priorité (Vorrangige Leistungen)

Les prestations prioritaires peuvent être utilisées pour réduire votre besoin d'assistance ou pour exclure votre droit à l'allocation citoyenne (Bürgergeld).

Ces avantages comprennent, par exemple,

- les créances alimentaires selon le code civil allemand (Bürgerliches Gesetzbuch),
- le droit aux allocations de logement/subventions pour difficultés (Wohngeld/Lastenzuschuss), qui sont demandées auprès de votre ville locale ou l'administration du district,
- le droit aux allocations familiales/allocations familiales (Kindergeld/Kinderzuschlag), qui peut être demandé auprès des allocations familiales. Bureau (Familienkasse),
- le droit aux avances sur la pension alimentaire pour enfants (Unterhaltsvorschuss), qui sont demandées auprès de l'Aide à la jeunesse Bureau (Jugendamt),
- le droit à l'allocation de chômage (Arbeitslosengeld), qui doit être demandé auprès de votre agence pour l'emploi (Agentur pour le travail),
- le droit à des pensions (étrangères),
- droit à l'allocation parentale (Elterngeld),
- droit à une aide à la formation (Ausbildungsförderung) ou
- droit au maintien du salaire en cas de maladie (Krankengeld).

22 Réclamations contre l'agence pour l'emploi (Anspruch gegenüber der Agentur für Arbeit)

Veillez fournir des informations sur les emplois que vous avez exercés au cours des 5 années précédant votre demande, afin que votre demande prioritaire d'allocation de chômage II du SGB III puisse être examinée.

Veillez saisir les informations dans le tableau sans laisser d'espaces.

Veillez préciser les périodes d'activité indépendante et les dispositions relatives aux soins telles que définies dans le livre onzième du Code social allemand. (SGB XI), car il existe une possibilité de maintien volontaire de l'assurance chômage pour ces périodes.

En outre, les périodes de perception d'une prestation de remplacement telle que le maintien du salaire en cas de maladie (Krankengeld), l'indemnité d'accident (Verletztengeld), l'indemnité de maladie (Versorgungskrankengeld), l'indemnité de transition (Übergangsgeld) ou la pension de retraite en raison d'un montant total la réduction de la capacité de gain est importante. Veuillez également indiquer les périodes de garde d'un enfant de moins de trois ans.

23 Réclamations contre des tiers (Ansprüche gegenüber Dritten)

Les réclamations contre des tiers sont, par exemple :

- les demandes de paiement contractuelles,
- les demandes de dommages et intérêts,
- réclamations contre les employeurs (salaires impayés),
- les créances résultant d'un enrichissement sans cause,
- les créances successorales,
- les demandes de restitution des dotations,
- les créances résultant d'un acte de cession ou d'un contrat de propriété agricole réservée,
- les créances résultant d'un régime de retraite d'entreprise, ou
- les rentes viagères garanties contractuellement non réglées.

24 Créances contre les prestataires d'aides sociales/caisses d'allocations familiales (Ansprüche gegenüber Sozialleistungsträgern/Familienkassen)

Ainsi que tous les types de pensions et d'indemnités, les allocations de chômage (Arbeitslosengeld), le maintien du salaire en cas de maladie (Krankengeld), les prestations conformément à la loi fédérale sur l'aide à l'éducation (Bundesausbildungsförderungsgesetz – BAföG), les allocations familiales (Kindergeld), L'allocation familiale (Kinderzuschlag), l'allocation de logement (Wohngeld), l'aide sociale (Sozialhilfe) conformément au livre 12 du Code social allemand, l'allocation parentale (Elterngeld), l'allocation de soins constants (Pflegegeld) et l'allocation d'insolvabilité (Insolvenzgeld) doivent également être versées. spécifié.

25 Déclaration d'engagement (Verpflichtungserklärung)

Une personne peut se rendre au bureau d'enregistrement des étrangers (Ausländerbehörde) ou à une agence à l'étranger (Auslandsvertretung) et s'engager à apporter une aide financière en cas de besoin d'aide. C'est ce qu'on appelle une déclaration d'engagement. Vous devez présenter la déclaration d'engagement afin de faire évaluer vos droits supplémentaires. Si la déclaration d'engagement n'est pas disponible, veuillez soumettre d'autres documents appropriés tels que les coordonnées de la personne que vous soutenez financièrement.

26 Assurance maladie et soins infirmiers; Choisir une assurance maladie (Kranken- und Pflegeversicherung; Krankenkassenwahl)

Le Jobcenter est tenu de garantir une assurance maladie et soins pour vous et les membres de votre communauté de prestations. Pour cela, le Jobcenter doit savoir si et sous quelle forme (légale ou privée) vous et les membres de votre communauté d'assistance étiez auparavant affiliés à une caisse d'assurance maladie.

Vous avez généralement le droit de choisir une assurance maladie dans la mesure où les salariés assujettis peuvent choisir. Si vous étiez auparavant assuré au régime légal et que le motif de l'assurance change (par exemple l'allocation sociale (Bürgergeld) suite à un emploi soumis à assurance) ou si le type d'allocation change (par exemple la réception de l'allocation sociale (Bürgergeld) après la réception de l'allocation de chômage (Arbeitslosengeld)), vous disposez d'un droit renouvelé de choisir une caisse d'assurance maladie avec des affiliations consécutives qui s'enchaînent de manière transparente ou dans un délai d'un mois. Vous pourrez alors choisir parmi les différentes assurances maladie légales. Dans ce cas, le droit de choisir une assurance maladie doit être exercé au plus tard deux semaines après l'entrée en vigueur de l'assurance obligatoire pour la caisse d'assurance maladie que vous avez choisie.

Veillez donc préciser les informations correspondantes et présenter un justificatif de la caisse d'assurance maladie sélectionnée. Si vous souhaitez rester auprès de votre ancienne caisse d'assurance légale, celle-ci peut être indiquée comme étant votre ancienne caisse d'assurance maladie. Dans ce cas, une copie de la carte de santé électronique la plus récente peut être présentée comme preuve à titre alternatif. La carte de santé électronique ne sera pas conservée dans un dossier.

Si vous étiez auparavant assuré dans le cadre d'une assurance familiale, vous avez le droit de choisir une assurance maladie légale à partir du moment où vous commencez à percevoir l'allocation citoyenne (Bürgergeld). Si vous souhaitez exercer ce choix, veuillez présenter dans un délai de deux semaines une copie de votre attestation d'affiliation ou tout autre document de la caisse d'assurance maladie choisie, idéalement lors du dépôt de votre demande d'aide citoyenne (Bürgergeld). Si vous ne choisissez pas de nouvelle caisse maladie, vous serez obligatoirement assuré auprès de votre ancienne caisse maladie. Dans ce cas, une copie de la carte de santé électronique la plus récente peut être présentée comme preuve à titre alternatif. La carte de santé électronique ne sera pas conservée dans un dossier.

27 Dernièrement assuré à titre privé, volontairement assuré auprès d'une caisse légale ou non assuré (Zuletzt privat, freiwillig gesetzlich oder nicht versichert)

Si vous ou un membre de votre communauté de prévoyance étiez affilié à une caisse d'assurance privée ou affilié volontaire à la caisse d'assurance légale ou n'étiez pas assuré du tout avant le début du versement de l'allocation citoyenne (Bürgergeld), veuillez remplir l'annexe SV. .

L'annexe SV est également à remplir si vous :

- ne perçoivent que des prestations citoyennes (Bürgergeld) sous la forme d'un crédit ou
- avez atteint l'âge de 15 ans mais n'êtes pas en mesure de travailler et demandez donc l'allocation citoyenne (Bürgergeld) pour les bénéficiaires qui ne sont pas capables de travailler, ou
- nécessiter une assistance uniquement en raison de vos cotisations à l'assurance maladie et dépendance.

En principe, vous avez alors droit à une subvention pour vos cotisations.

Pour plus d'informations, voir no. 51, « Supplément pour cotisations à l'assurance maladie et dépendance ».

Même si vous ou un membre de votre communauté de prestations n'êtes pas assuré jusqu'à présent, lorsque vous percevez l'allocation citoyenne (Bürgergeld), vous êtes en principe assuré auprès de l'assurance maladie et soins infirmiers légale.

Toutefois, dans certaines circonstances (par exemple, activité indépendante à temps plein), il n'est pas obligatoire d'être assuré dans le cadre d'un régime légal d'assurance maladie et soins infirmiers. Dans de tels cas, vous seriez finalement obligé d'adhérer à un autre organisme (adhérent privé ou volontaire à la caisse légale d'assurance maladie et soins). Si vous avez d'autres questions à ce sujet, veuillez vous adresser à votre caisse d'assurance maladie (Krankenkasse).

Dans quelles circonstances le travail indépendant à temps plein est-il considéré comme existant ? (Voulez-vous avoir un état d'esprit personnel élevé avant ?)

Une personne est considérée comme étant un travailleur indépendant à temps plein lorsqu'elle travaille de manière personnellement indépendante dans l'agriculture ou la sylviculture, dans une entreprise commerciale ou exerce tout autre type de travail indépendant dans l'intention de réaliser un profit et pour son compte, son propre compte et ses propres risques. Compte tenu de son importance financière (revenu) et de son engagement en temps (nombre d'heures par semaine), ce travail doit représenter l'essentiel de l'emploi rémunérateur de cette personne et dépasser largement les autres activités possibles réunies. Au niveau légal, le caractère à temps plein d'un tel emploi est présumé exister lorsque, dans le contexte du travail indépendant, au moins un salarié occupe un emploi plus que marginal. Cette présomption peut être réfutée en fournissant des preuves documentaires appropriées. Si vous n'êtes pas sûr de la solution à ce problème, veuillez vous adresser à votre caisse d'assurance maladie (Krankenkasse).

28 BIC/IBAN

Les numéros BIC et IBAN sont généralement indiqués sur votre relevé bancaire. Vous pouvez également retrouver les numéros BIC et IBAN sur votre site de banque en ligne, par exemple sous « Mes données » ou « Détails du compte », selon la désignation de votre banque. ou sur le site Internet de la caisse d'épargne. Ces informations figurent également sur les cartes de paiement de la plupart des banques et caisses d'épargne.

Il n'est nécessaire de fournir votre BIC que si vous spécifiez un compte en dehors de l'Espace économique européen.

Pour des raisons techniques, il n'est pas possible de percevoir simultanément les allocations de chômage (Arbeitslosengeld) et les allocations sociales (Bürgergeld) sur deux comptes bancaires différents.

Attention, dans le cas de virements vers un compte collectif de carte bancaire, il n'est pas possible de préciser le numéro de carte bancaire dans la référence de paiement et cela peut entraîner des retours de paiements. Nous vous invitons donc à utiliser un compte courant pour le versement des prestations.

Que faire si je n'ai pas de compte bancaire ? (Est-ce que c'est quand je veux avoir Konto ?)

Conformément à la loi sur les comptes de paiement (Zahlungskontengesetz), tout consommateur résidant régulièrement dans l'Union européenne a le droit d'ouvrir un « compte de base ». Veuillez contacter votre banque ou caisse d'épargne pour plus d'informations. Vous pouvez également bénéficier des prestations sous la forme d'un « ordre de paiement compensatoire » (Zahlungsanweisung zur Verrechnung) (chèque postal). Cela signifie que vous pouvez bénéficier de prestations en espèces dans n'importe quel bureau de paiement de la Deutsche Post ou de la Deutsche Postbank. Toutefois, cela entraîne des frais forfaitaires de 2,85 euros qui sont déduits du montant à payer. Le bureau de paiement peut également facturer des frais supplémentaires pour les paiements en espèces – ceux-ci seront basés sur le montant à payer.

29 Services électroniques

Sur le www.jobcenter.digital Sur ce site Internet, vous trouverez de nombreuses informations sur les prestations financières telles que l'allocation citoyenne (Bürgergeld), mais aussi sur des sujets tels que la recherche d'un emploi, la famille, la santé ainsi que la formation continue.

Vous pouvez également vous occuper de vos questions les plus importantes en ligne, comme remplir des formulaires en ligne et les envoyer en toute sécurité, ou communiquer facilement des modifications en ligne.

Si vous soumettez des documents ou des preuves en ligne, ils seront transmis au Jobcenter sous forme numérique et stockés sous cette forme dans les fichiers du Jobcenter. Veuillez vous assurer que les documents ou preuves soumis en ligne sont complets et lisibles. Les documents incomplets ou illisibles peuvent entraîner des questions et des retards.

Pour profiter de l'offre en ligne sur www.jobcenter.digital il vous suffit de vous inscrire. Vous pouvez faire activer votre compte utilisateur protégé par mot de passe dans votre Jobcenter. L'assistant social peut vous accorder l'accès aux eServices directement sur place ou vous recevrez vos identifiants d'accès par courrier.

30 Communauté de prestations temporaires (Temporäre Bedarfsgemeinschaft)

La communauté de secours temporaire (intermittente) est une forme particulière de communauté de secours (Bedarfsgemeinschaft). Une communauté de prestations temporaire s'applique si :

- les parents nécessiteux d'un enfant mineur ne sont pas simplement temporairement séparés et
- l'enfant mineur séjourne régulièrement dans un autre foyer parental.

Le lieu de résidence de l'enfant doit être apprécié indépendamment du droit de garde et de visite, en fonction des circonstances réelles. Les visites chez un parent d'une durée inférieure à douze heures ne justifient pas une prestation communautaire temporaire.

L'existence d'une communauté de prestations temporaire affecte le droit aux prestations de l'enfant mineur.

Si le parent qui a la garde principale n'est pas dans le besoin, aucun examen ni allocation d'allocations familiales n'a lieu. Une exception est la garde partagée. Si une telle procédure de garde est choisie, non seulement les prestations liées aux enfants sont divisées en deux, mais le parent nécessiteux a également droit à la moitié de la majoration de la demande s'il est parent isolé.

31 Autres frais de subsistance (Sonstige Wohnkosten)

Les autres frais de subsistance sont des frais qui ne sont pas répertoriés dans le contrat de location. Les coûts qui ne sont généralement pas pris en compte sont les coûts de l'électricité, les frais de câble et les frais de téléphone.

32 Intérêts sur la dette (Schuldzinsen)

L'accumulation d'intérêts sur la dette peut être prouvée, par exemple, en présentant un relevé bancaire annuel ou un plan d'intérêts et de remboursement. Les informations inutiles peuvent être masquées.

Les amortissements ne peuvent généralement pas être absorbés, car le paiement de l'allocation citoyenne (Bürgergeld) ne doit pas servir à l'accumulation de capital. Si le non-paiement des amortissements entraîne un risque de perte d'un bien immobilier occupé par son propriétaire, veuillez vous adresser au Jobcenter compétent pour vous.

33 Preuve de besoin particulier (Nachweis über besonderen Bedarf)

Si le besoin particulier indiscutable concerne une condition médicale, un certificat médical approprié dans lequel un médecin confirme l'exigence particulière en référence à la condition est suffisant.

Si vous avez des réserves quant à la fourniture d'informations sur votre état de santé à un assistant social, vous pouvez fournir ces informations dans une enveloppe scellée. Celui-ci sera ensuite transmis au service médical du Jobcenter, qui procédera à une évaluation du besoin particulier sans indiquer l'état réel.

34 Travail de vacances (Ferienjob)

Les revenus des « emplois de vacances » ne sont pas pris en compte, à condition que :

- L'élève a moins de 25 ans.
- L'élève fréquente une école générale ou professionnelle et ne reçoit pas d'indemnité de formation.
- Le travail s'effectue pendant les vacances scolaires, c'est à dire entre deux périodes de scolarité.

35 Indemnités de frais/indemnités forfaitaires de frais (Aufwandsentschädigungen/

Aufwandspauschalen)

Les allocations de dépenses sont des paiements (avantages monétaires/avantages en nature) que vous recevez lorsque vous effectuez un travail secondaire, bénévole ou caritatif en compensation de vos efforts et des dépenses engagées dans le cadre de ce travail. En général, ces paiements reposent sur des réglementations soumises au droit public et sont financés sur des fonds publics. Les activités typiques sont, par exemple, les emplois d'instructeur d'exercices – par exemple dans un club – ou de maire honoraire.

Les revenus des activités mentionnées ci-dessus ne sont pas pris en compte dans les revenus jusqu'à un montant de 3 000 euros par année civile.

L'indemnité forfaitaire pour les dépenses des tuteurs, infirmières et soignants volontaires selon l'article 1878

du Code civil allemand (Bürgerliches Gesetzbuch) n'est pas non plus pris en compte jusqu'à un montant de 3 000 euros par année civile (montant selon l'article 3 n° 26 phrase 1 de la loi allemande sur l'impôt sur le revenu [Einkommensteuergesetz]).

Les dépenses engagées dans le cadre de l'exercice d'un emploi secondaire, bénévole ou caritatif peuvent être répertoriées sous forme de note. Veuillez fournir une preuve des dépenses. Si un employeur peut être identifié à partir des documents, cette information peut être masquée.

36 Suspension des prestations (Eintritt einer Sperrzeit)

Ces informations ne sont nécessaires que si vous percevez ou avez perçu des allocations de chômage (Arbeitslosengeld) au titre du SGB III et que cette demande est en suspens ou a expiré prématurément en raison de la suspension des allocations. Cela s'applique également si la suspension des prestations est toujours envisagée.

37 Recettes ponctuelles (Einmalige Einnahmen)

Veuillez fournir des détails sur les remboursements d'impôts, les remboursements de frais de fonctionnement, les crédits de rendement, les gains de jeu et les paiements de bonus.

38 Recettes irrégulières (Unregelmäßige Einnahmen)

Les revenus irréguliers sont, par exemple, les ventes sporadiques d'œuvres d'art par des artistes.

39 Allocation familiale (Kindergeld)

Si un membre de votre communauté de prestations bénéficie des allocations familiales (Kindergeld), cela doit être précisé. Les allocations familiales sont normalement attribuées à l'enfant à titre de revenu correspondant au montant effectivement payé. Dans des cas exceptionnels, des allocations familiales peuvent être accordées à la personne ayant droit aux allocations familiales.

En général, les parents, les parents adoptifs ou les parents nourriciers de l'enfant ont droit aux allocations familiales. Si l'enfant vit avec les grands-parents, ils peuvent également avoir droit aux allocations familiales. L'enfant lui-même n'a cependant pas droit aux allocations familiales.

Comment les allocations familiales sont-elles prises en compte si mon enfant ne vit avec moi que périodiquement ? (Wie wird das Kindergeld berücksichtigt, wenn mein Kind nur zeitweise bei mir lebt?)

Les allocations familiales pour un enfant mineur vivant tour à tour avec des parents séparés ou divorcés ne doivent être considérées comme un revenu que dans la communauté d'allocations dans laquelle vit le bénéficiaire des allocations familiales. Habituellement, ce n'est pas la communauté qui profite du séjour temporaire (plus court). Cela signifie que la prise en compte des allocations familiales ne s'appliquerait pas à cette communauté de prestations.

40 Annonce des allocations familiales (Kindergeldbescheid)

Vous recevrez une notification de la Caisse des allocations familiales vous informant de votre droit aux allocations familiales (Kindergeld).

Si vous recevez vos allocations familiales de la Caisse des allocations familiales de l'Agence fédérale pour l'emploi, vous pouvez voir sur votre banque le montant du versement ainsi que votre numéro d'allocation familiale (Kindergeldnummer) et généralement la période à laquelle se rapporte le versement. déclaration.

Si une caisse d'allocations familiales du service public est chargée du paiement des allocations familiales, vous pouvez voir le montant des allocations familiales et la durée correspondante sur le bulletin de salaire (Bezügebescheinigung), à condition que les allocations familiales soient versées en même temps que votre salaire ou salaire.

41 Frais/dispositions liés aux revenus (Werbungskosten/Absetzungen)

En relation avec les revenus d'un travail salarié, des dépenses sont souvent engagées (dépenses liées aux revenus). Les dépenses nécessaires sont considérées comme une réduction de salaire.

Un montant de 100,00 euros est déduit à titre forfaitaire des revenus (appelé montant de disposition de base).

Les personnes en fin de formation, élèves ou étudiants perçoivent un montant de disposition de base dynamique équivalent au plafond mini-emploi (actuellement 520,00 euros) sur leurs revenus professionnels, à condition qu'ils n'aient pas encore atteint l'âge de 25 ans.

Lors du calcul du revenu, les montants de disposition sont déterminés individuellement à tout moment.

Ainsi, par exemple, les frais de déplacement entre votre domicile et votre lieu de travail sont généralement déduits de vos revenus à raison de 0,20 euro par kilomètre de distance.

Les autres dépenses qui sont déduites comme charges liées aux revenus sont notamment :

- Dépenses liées à votre contrat de travail (par exemple, frais de déplacement pour les trajets en bus et en train, travail ressources, repas),
- Indemnités de subsistance,
- Revenu parental considéré comme faisant partie de l'aide à l'éducation (par exemple, allocation de formation professionnelle) (Berufsausbildungsbeihilfe), allocation de formation (Ausbildungsgeld) et prestations conformément à la loi fédérale sur l'aide à l'éducation (Berufsausbildungsförderungsgesetz – BAföG) d'un enfant,
- Les dépenses liées aux assurances légales (par exemple assurance responsabilité civile automobile),
- Assurance privée pour les enfants mineurs. Pour l'assurance privée appropriée pour enfants mineurs, une somme forfaitaire de 30,00 euros sont déduits chaque mois des revenus de l'enfant mineur.

42 Ordonnance alimentaire (Unterhaltstitel)

Une copie de la partie de l'ordonnance alimentaire (Unterhaltstitel) indiquant le montant de la pension alimentaire sera versée au dossier.

43 Relevés bancaires (Kontoauszüge)

Il est généralement nécessaire de présenter des relevés bancaires lors de chaque demande. En règle générale, les relevés bancaires des trois derniers mois de chaque compte géré par les membres de la communauté de secours doivent être présentés pour contrôle. Dans certaines circonstances, la déclaration peut être exigée pour une période courte ou longue. Les relevés bancaires présentés dont le contenu n'est pas pertinent pour les prestations seront restitués ou, si vous en avez soumis des copies, détruits conformément à la protection des données.

Lors de la présentation des relevés bancaires, il est généralement autorisé de masquer certains types de données personnelles. Cela inclut par exemple des informations sur l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions, l'appartenance syndicale, la santé ou la vie sexuelle. (Art. 9, paragraphe 1, RGPD).

Cependant, vous ne pouvez exclure des passages qu'en cas de dépenses, pas en cas de revenus. Seules certaines informations concernant le destinataire et le texte de la transaction peuvent être masquées, en cas de dépense. La transaction concernée doit rester compréhensible pour examen par le Jobcenter. Dans le cas du paiement de cotisations à des partis politiques par exemple, la suppression du nom du parti sur un relevé bancaire est possible à condition que la référence de paiement « cotisation » soit toujours lisible.

Les relevés bancaires présentés peuvent être stockés/sauvegardés dans les fichiers du Jobcenter sous forme de copie si des faits peuvent être trouvés sur les relevés bancaires qui ont un impact direct sur les conditions de droit aux prestations que vous avez demandées au titre du SGB II. Le Jobcenter concerné décide au cas par cas de la conservation/sauvegarde de vos relevés bancaires. Si le stockage/ aucune sauvegarde n'est nécessaire, les relevés bancaires ou copies vous seront restitués ou détruits conformément à la réglementation sur la protection des données.

44 Juste valeur marchande des biens immobiliers (Verkehrswert von Grundstücken)

Des informations sur la juste valeur marchande des biens immobiliers ou des appartements occupés par leur propriétaire sont nécessaires pour que, le cas échéant, le Jobcenter puisse examiner la question de l'utilisation des biens immobiliers par la vente, l'hypothèque ou la location. Les contrats de vente ou les rapports d'évaluation (une copie de chacun) datant de moins de trois ans peuvent être utilisés comme preuve de la juste valeur marchande d'un bien immobilier. Si de tels documents ne sont pas disponibles, le Jobcenter prend comme base de calcul les valeurs des tableaux de valeurs privées indicatives pour les biens immobiliers non bâtis et les informations provenant des relevés de prix de vente des commissions d'experts des bureaux du cadastre et du cadastre pour les biens immobiliers bâtis.

45 Communauté de ménages avec la personne qui a causé l'accident/le dommage (Häusliche Gemeinschaft mit der Person, die den Unfall/Schaden verursacht hat)

Dans le cas où un membre de votre famille vous blesse ou cause des dommages, le Jobcenter ne lui demandera pas d'indemnisation si :

- le dommage/la blessure n'était pas délibéré et
- une communauté domestique existait.

Il en va de même en cas de mariage ultérieur entre la partie lésée et la partie lésée.

46 Preuve de demande d'indemnisation (Nachweis eines Schadensersatzanspruchs)

En soumettant les documents pertinents au cas, le Jobcenter cherchera à se faire une idée de la situation.

Étant donné qu'un jugement, un règlement ou une reconnaissance met généralement fin au litige relatif à l'indemnisation, la présentation d'une copie du document concerné suffit dans ces cas.

47 Avis médicaux (Ärztliche Gutachten)

Veillez joindre une déclaration de levée du secret médical. Veuillez également fournir une copie de tout avis médical disponible concernant l'accident ou l'événement dommageable.

Si vous avez des réserves quant à la fourniture de ces informations à un assistant social, vous pouvez fournir ces données dans une enveloppe scellée. L'accès à l'avis médical est limité aux personnes habilitées à cet effet.

48 Preuve des créances alimentaires (Nachweise für Unterhaltsansprüche)

Dans le cadre de la vérification des créances alimentaires, vous devez fournir une ordonnance alimentaire existante (par exemple décision alimentaire, certificat alimentaire, ordonnance provisoire relative à des questions alimentaires), un règlement ou des accords écrits dont découle une créance alimentaire. Dans des cas particuliers, la présentation de l'original peut être nécessaire (par exemple en cas de transfert de titre conformément à l'article 727 du code de procédure civile allemand (Zivilprozessordnung)).

Ce n'est que lorsque, après un examen approfondi, il sera établi, conformément au SGB II, que les créances alimentaires peuvent être transférées au Jobcenter, que les documents nécessaires au traitement de la créance seront copiés et versés au dossier. En cas de jugement ou de décision de divorce, la présentation de l'ordonnance alimentaire proprement dite suffit.

49 Représentant (Vertreter/in)

Le représentant dans la procédure alimentaire peut être un avocat, un conseiller juridique, un tuteur ou l'Office de protection de la jeunesse (Jugendamt).

50 Certificat de paternité en cas d'enfants illégitimes (Nachweis der Vaterschaft bei nichtehelichen Kindern)

La reconnaissance de paternité d'un enfant illégitime peut être reconnue par le certificat de paternité (Vaterschaftsanerkennungsurkunde) et la déclaration de consentement (Zustimmungserklärung) de la mère ou par un jugement du tribunal de la famille. Il n'est pas nécessaire de fournir un rapport de paternité.

51 Paiement supplémentaire pour les cotisations à l'assurance maladie et dépendance (Zuschuss zu den Kranken- und Pflegeversicherungsbeiträgen)

Si vous ou un membre de votre communauté de prestations êtes assuré auprès d'une caisse d'assurance maladie privée au moment de la demande d'allocation citoyenne (Bürgergeld), un supplément pour l'assurance maladie et soins privés vous sera accordé sur demande.

En outre, les membres d'une communauté de prestations qui ne sont pas en mesure de travailler – c'est-à-dire les personnes qui perçoivent l'allocation citoyenne (BürgerFgeld) pour les allocataires incapables de travailler – ou qui perçoivent l'allocation citoyenne (Bürgergeld) uniquement sous la forme d'un crédit peuvent également faire une demande. pour un paiement supplémentaire pour les cotisations d'assurance s'ils sont affiliés obligatoirement à une assurance maladie légale, affiliés volontairement à une assurance maladie légale ou affiliés à une assurance maladie et soins privés.

Vous devez justifier du montant des cotisations. Le justificatif des cotisations d'assurance maladie privée doit indiquer non seulement le montant des cotisations, mais également si celles-ci correspondent aux cotisations de votre tarif de base individuel. Si vous n'êtes pas assuré selon le tarif de base, les cotisations de ce tarif doivent être vérifiées séparément. Le paiement supplémentaire pour l'assurance privée est en principe transféré directement à votre caisse d'assurance maladie. Veuillez donc indiquer les coordonnées bancaires de votre caisse d'assurance maladie.

Si vous avez besoin d'aide uniquement en raison du paiement de vos cotisations à une assurance maladie et soins de santé légale ou privée, vous recevrez du Jobcenter un paiement supplémentaire au titre des cotisations d'assurance à hauteur du montant nécessaire pour éviter le besoin d'aide. Dans le cas d'un régime d'assurance obligatoire, le paiement supplémentaire vous sera versé directement. Dans le cas d'une assurance privée, elle sera adressée à votre assureur privé.



Vous trouverez également des conseils utiles pour remplir les documents de candidature au SGB II dans des vidéos sur : www.arbeitsagentur.de/erklaer-videos-sgb2.